Image not found or type unknown

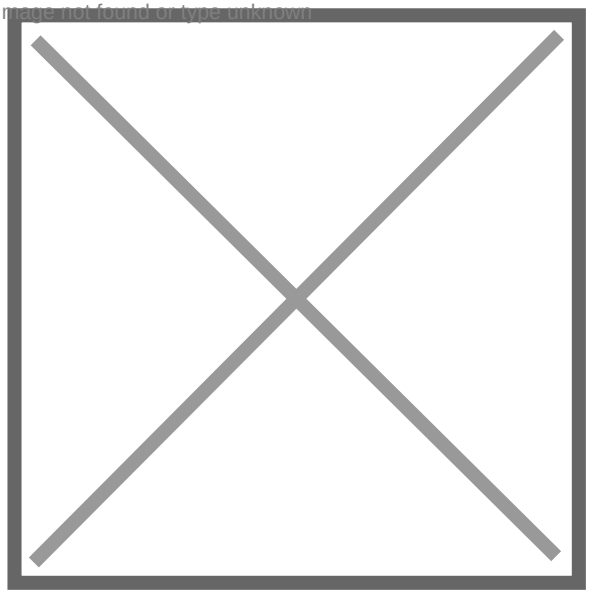

Chèque fait lors de son vivant

Par **pinou61**, le **18/11/2013** à **15:33**

bonjour
Nous avons un ami qui nous a fait un chèque d'un certain montant avant sa mort en nous disant qu il n 'y aurait aucun problème avec ses enfants
Nous avons encaissé ces chèques
Ce jour les enfants nous demandent le remboursement de ces chèques
Pouvez vous nous dire s'ils ont le droit de le faire
merci pour votre réponse rapide

Par **moisse**, le **18/11/2013** à **15:48**

Bonsoir,
C'est donc un chèque au pluriel dont il s'agit.
Si ces chèques correspondent à un (des) dons manuels, vous avez dument rempli le formulaire correspondant au fisc (imprimé 2735).
S'ils correspondent à l'effacement d'une dette, vous devez avoir une trace des obligations contractées et ainsi libérées.
Si les enfants poursuivent la répétition, ils devront simplement prouver l'absence d'une quelconque obligation, un abus de faiblesse, une escroquerie...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés